

*Exemples de situations d'urgence vitale nécessitant d'appeler le 15 sans attendre :

Je suis en présence d'une personne :

- inconsciente,
- incohérente ou confuse
- ayant des difficultés pour respirer,
- ne respirant plus,
- qui saigne beaucoup,
- brûlée,
- qui se plaint d'une douleur dans la poitrine,
- qui se plaint de maux de tête intenses et inhabituels,
- qui a des difficultés brutales à bouger un bras, une jambe, à parler, ou une déviation du visage

(Liste non exhaustive)

Dans tous les cas, je ne me rends pas seul aux urgences sans un avis médical.

**Exemples de motifs de consultation chez mon médecin traitant :

- suivi de pathologies chroniques (hypertension, diabète...),
- suivi des enfants,
- douleurs,
- fièvre,
- dépression,
- dépistages, prévention,
- contraception...

(Liste non exhaustive)

***Territoire concerné par l'astreinte des médecins généralistes de la CPTS :

Augne, Bujaleuf, Beaumont-du-Lac, Champnétery, Le Châtenet en Dognon, Châteauneuf-la-Forêt, Cheissoux, Doms, Eybouleuf, Eyjeaux, Eymoutiers, La Croisille-sur-Briance, La Geneytouse, Linards, Masléon, Moissannes, Nedde, Neuvic-Entier, Peyrat-le-Château, Rempnat, Royère-de-Vassivière, Roziers-Saint-Georges, Saint-Amand-le-Petit, Saint-Bonnet-Briance, Saint-Denis-des-Murs, Saint Gilles les Forêts, Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Julien-le-Petit, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Méard, Sauviat-sur-Vige, Saint-Paul, Sainte-Anne-Saint-Priest, Surdoux, Sussac.

Urgence médicale, maladie, question de santé... Que faire ? Qui appeler ?

Information à destination des patients dans le but d'aider à mieux décider qui contacter en fonction de la situation de santé dans laquelle on se trouve



Le 15 pour une urgence vitale,



Mon médecin traitant en dehors des cas d'urgences vitales,



Le médecin d'astreinte de la CPTS en l'absence de médecin traitant disponible.



La nuit de 20h à 8h, les dimanches et jours fériés, si ma situation ne me semble pas pouvoir attendre le lendemain : le 15.



Urgence médicale, maladie, question de santé... Que faire ? Qui appeler ?



Je suis témoin ou
je suis moi-même dans
une situation d'**urgence vitale*** ?

J'appelle le

15

sans attendre.

Je ne me rends pas directement
aux urgences.



Quand ?

7 jours sur 7
24 heures sur 24

J'ai besoin d'une
consultation médicale** ?

J'appelle mon

MÉDECIN TRAITANT

qui me proposera un rendez-vous
dans un délai qu'il jugera approprié.



Quand ?

Du lundi au vendredi de 8 heures à 20 heures
et le samedi matin de 8 heures à midi.

J'ai besoin d'une consultation médicale
mais **je n'ai pas de médecin traitant**, ou
mon médecin ne peut pas me recevoir ?

J'appelle le

05 55 11 32 32

Les médecins de la CPTS Monts et
Barrages*** s'organisent pour vous
proposer un rendez-vous dans un délai de
48 heures.

**Motifs de consultation chez mon médecin traitant :
voir au dos

***Territoire concerné par l'astreinte des médecins de la CPTS : voir
au dos

La nuit de 20 heures à 8 heures, les week-ends du samedi midi au lundi 8 heures, les jours fériés:

Si mon problème ne me semble pas pouvoir attendre le lendemain, ou si je ne sais pas quoi faire : JE FAIS LE 15.

Je serai orienté : vers les urgences, vers le médecin de garde de mon secteur géographique, ou par un conseil téléphonique selon la situation dans laquelle je me trouve.

